



Schweizerischer Baumeisterverband
Société Suisse des Entrepreneurs
Società Svizzera degli Impresari-Costruttori
Societad Svizra dals Impessaris-Constructurs

Examen professionnel supérieur d'entrepreneur- construction diplômé et d'entrepreneur- construction diplômée

Guide

Table des matières		page
1	Introduction	1
1.1	Remarques d'ordre général	3
1.2	Image professionnelle	3
1.3	Banque de données des professions de cadres dans le secteur principal de la construction	5
1.4	Commissions	6
2	Informations en vue de l'obtention du diplôme	7
2.1	Procédure administrative	8
2.2	Taxe à charge des candidats	8
3	Conditions d'admission	8
3.1	Admission	9
3.2	Expérience professionnelle	9
3.3	Attestation de travail	9
3.4	Certificats de modules	9
3.5	Taxe d'examen	10
4	Examen	10
4.1	Procédure administrative	10
4.2	Organisation et déroulement	11
4.3	Moyens auxiliaires	12
4.4	Attribution des notes	13
4.5	Voies de droit: consultation des épreuves et recours	14
5	Dispositions finales	14
6	Authentification	14
A	Annexes	14
A1	Tableau en vue de la reconnaissance de formations antérieures	15
A2	Certificats de modules	16
A3	Description des modules	17

1 Introduction

1.1 Remarques d'ordre général

La direction d'une entreprise de construction représente une tâche exigeante. Chacune d'elle veille, avec ses collaborateurs et le capital investi dans l'inventaire et l'infrastructure, à produire des prestations efficaces. Selon la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE), les entreprises de construction devraient si possible toutes être placées sous la conduite de cadres au bénéfice de la formation requise. En soutenant la formation et les examens professionnels supérieurs (EPS) d'entrepreneur-construction diplômé, la SSE contribue à la réalisation de cet idéal.

La loi fédérale sur la formation professionnelle de 2002 fixe les dispositions-cadres et attribue des tâches concrètes aux organisations du monde du travail. La SSE a donc formulé sa politique de formation professionnelle en conséquence et l'a concrétisée dans un modèle de carrière. Les images professionnelles pour les professions de cadres, soit chef d'équipe, contremaître, conducteur de travaux et entrepreneur-construction diplômé ont été définies dans un concept. Les profils d'exigences (PE) et les plans d'études-cadre (PEC) figurent dans une banque de données "Professions de cadres du secteur principal de la construction" téléchargeable depuis le site Internet de la SSE à l'adresse www.entrepreneur.ch.

Le présent guide s'adresse d'une part aux futurs entrepreneurs-construction diplômés en vue de leur préparation à l'examen professionnel supérieur, d'autre part aux centres de formation et aux différentes commissions d'examen.

Le présent guide s'appuie sur l'ordonnance d'examen professionnel supérieur d'entrepreneur-construction diplômé du 6 juillet 2011 et entre en vigueur le 1 janvier 2012.

1.2 Image professionnelle

1.2.1 Domaine d'activité

L'entrepreneur-construction diplômé représente l'entreprise vers l'intérieur comme vers l'extérieur. Il est principalement responsable de l'application des objectifs aux échelons normatifs, stratégiques et opérationnels de l'entreprise resp. des objectifs des secteurs de l'entreprise. Il crée, encadre et entretient les ressources, garantit les contrats et en cadre leur exécution et leur traitement ultérieur. Il planifie, met en œuvre, gère et achève les projets s'inscrivant dans ses sphères de compétences. Il compare les objectifs avec les résultats et prend les mesures qui s'imposent en cas d'écarts.

1.2.2 Compétences professionnelles les plus importantes

L'entrepreneur-construction diplômé répond au profil d'exigences formulé dans la banque de données "Professions de cadres dans le secteur principal de la construction". Sur la base de critères fondamentaux, il crée une politique d'entreprise intrinsèque et bien adaptée, s'appuyant sur d'efficaces concepts pour la conduite, la gestion des ressources et le marketing.

Il dirige l'entreprise sur la base d'objectifs stratégiques clairs et contrôle leur réalisation. En cas d'écarts, il prend des mesures efficaces.

Sur la base des objectifs stratégiques, il fixe des objectifs opérationnels retraçables et motive ses collaborateurs pour les soutenir activement.

Par le biais d'une organisation efficiente, les tâches, compétences et responsabilités sont fixées de manière claire et reconnue.

Il fixe les ressources les mieux appropriées et garantit celles-ci en considération des aspects économiques et écologiques.

Il conçoit des objets très prometteurs et un large panel de prestations.

Il fixe un cadre approprié pour l'information et la communication vers l'intérieur et vers l'extérieur.

Par le biais d'un contrôle approprié, il gère les processus d'entreprises et la réalisation des objectifs.

En vue d'une utilisation efficiente des capacités, il affecte les ressources de manière optimale en respectant toutes les conditions-cadres.

Il sélectionne les collaborateurs avec beaucoup d'attention, leur assure une introduction pleine de circonspection, les guide et encourage en toute bonne intelligence.

Il est familiarisé avec les aspects les plus importants de la gestion financière d'une entreprise; il est apte à déterminer les cas pour lesquels il doit recourir aux services avisés de tiers.

Il est à même de planifier et de se procurer l'infrastructure nécessaire et d'en garantir l'entretien et de veiller au maintien de sa valeur.

Il établit un concept d'information répondant aux attentes des collaborateurs en adéquation avec l'environnement.

La saisie des prestations réalisées et la calculation systématique et contrôlable des coûts engendrés comptent parmi ses atouts particuliers.

Il est doté d'un bon flair pour la transmission sans faille des contrats et la gestion de la préparation des travaux pour la réalisation de l'ouvrage.

Il s'engage à assurer la sécurité au travail ainsi que la protection de la santé et le respect de l'environnement pour tous les niveaux des ressources.

Il gère l'approvisionnement des ressources en fonction du contrat et y participe de manière optimale.

Il élabore un système efficace de rapports et de métrés pour la saisie des prestations.

Il garantit un contrôle efficace des chantiers, soit de l'adjudication à l'achèvement du contrat.

Il maîtrise parfaitement la planification, l'application, la surveillance et la gestion de projets.

Il garantit le processus d'amélioration continue pour l'ensemble des prestations de l'entreprise au moyen de règlements appropriés.

1.2.3 Exercice de la profession

Il est acteur à l'échelon normatif, stratégique, opérationnel et planifié. Ses principales tâches consistent à planifier, ordonner et surveiller la mise en œuvre et le contrôle.

Il assure sa formation continue de sa propre initiative et maintient ainsi sa valeur personnelle sur le marché.

1.2.4 Contribution du métier à la société, l'économie, l'environnement et la culture

La société est dans l'obligation de couvrir les diverses exigences en matière de prestations dans le secteur de la construction. La demande de nouveaux bâtiments, de transformations et de préservation de la valeur reste intacte.

Nombreux sont les objets qui font partie de l'héritage culturel de l'humanité et leur conservation relève des prestations de la branche.

Les prestations du secteur de la construction sont fortement influencées par le concept du développement durable et lient les aspects sociaux, économiques et écologiques.

1.3 Banque de données des professions de cadres dans le secteur principal de la construction

Les profils d'exigences et les plans d'étude cadres des quatre professions de cadres du secteur principal de la construction (SPC) figurent dans la banque de données. Le niveau de prétention, les objectifs généraux et les objectifs détaillés sont coordonnés en fonction de l'échelon; ainsi, le rapport avec la profession, le niveau d'exigences et le niveau de complexité sont harmonisés entre eux. La structure permet de repérer facilement les objectifs pour chacune des quatre professions.

La banque de données recense les informations suivantes:

- processus
Le modèle des processus de la SSE est structuré comme suit:
 1. gestion normative,
 2. gestion stratégique,
 3. gestion opérationnelle,
 4. gestion planifiée,
 5. recensement, analyse et amélioration
- niveau de prétention (rapport avec la profession)
- objectifs généraux
- taxonomie/niveaux de complexité
- objectifs détaillés

Les objectifs détaillés figurant dans la banque de données du secteur principal de la construction constituent la base impérative pour l'élaboration du plan d'étude, à l'attention des centres de formation. Ils servent de cadre référentiel aux commissions d'examen pour l'élaboration des épreuves des examens professionnels supérieurs (volume et degré d'exigence de l'examen); ils donnent au candidat un aperçu du niveau de formation nécessaire à la réussite de l'examen.

La méthode est décrite dans le concept pour la formation et le perfectionnement professionnels (professions de cadres dans le secteur principal de la construction), document téléchargeable depuis www.entrepreneur.ch.

1.4 Commissions

1.4.1 Commission pour le développement professionnel et de la qualité de la SSE

La Commission pour le développement professionnel et de la qualité de la SSE propose au comité central de la SSE l'actualisation du profil d'exigences de l'entrepreneur. En cela, elle s'appuie sur les attentes des entreprises du secteur principal de la construction et de l'assurance qualité y relative.

Le secrétariat de la Commission pour le développement professionnel et de la qualité est assuré par le groupe de tâches Formation professionnelle de la SSE.

1.4.2 Commission d'examen

Le secrétariat de la commission d'examen est assuré par le groupe de tâches Formation professionnelle de la SSE.

Les renseignements d'ordre administratif sont à requérir auprès de :

Société Suisse des Entrepreneurs
Formation professionnelle
Weinbergstrasse 49
Case postale
8042 Zurich
Tél. 058 360 76 99
berufsbildung@baumeister.ch

1.4.3 Commissions d'arrondissement

Chaque commission d'arrondissement assure le déroulement des examens de manière autonome selon les directives de la commission d'examen. Selon nécessité, la commission d'arrondissement élabore les examens professionnels supérieurs une fois par année dans les langues requises. Les tâches et les compétences de la commission d'examen et de la commission d'arrondissement sont réglées dans l'ordonnance d'examen.

Chaque commission d'arrondissement se compose du président, du chef technique, d'un secrétaire et des deux chefs des parties d'examen. Le nombre des experts se détermine en fonction de celui des candidats. Il faut veiller à ce que chaque candidat soit soumis à l'appréciation d'au moins deux experts lors des examens oraux et que ses épreuves écrites soient évaluées de manière indépendante par deux experts au minimum.

Les inscriptions et l'administration incombent au secrétariat de la commission d'arrondissement (secrétariat d'examen) :

- Pour l'arrondissement 1 (langue d'examen en français)
SSE-SRL
Avenue de Savoie 10
Case postale 1376
1001 Lausanne
Tél. 021 641 43 20
Fax 021 646 42 14

info@sse-srl.ch

- Pour l'arrondissement 2 (langue d'examen en allemand)

Kantonal-Bernischer Baumeisterverband

Postfach 19

Florastrasse 13

3000 Bern 6

Tél. 031 350 51 80

Fax 031 351 80 61

info@kbb-bern.ch

- Pour l'arrondissement 3 (langue d'examen en italien)

Centro Formazione Professionale SSIC-TI

Via Santa Maria 27

6596 Gordola

Tél. 091 735 23 40

Fax 091 745 47 03

cfp@ssic-ti.ch

2 Informations en vue de l'obtention du diplôme

2.1 Procédure administrative

En règle générale, l'examen a lieu une fois par année dans les arrondissements. Les examens sont publiés au moins 5 mois avant l'examen final sur les pages d'accueil de la SSE et dans le Journal Suisse des Entrepreneurs. L'adresse pour se procurer le dossier d'inscription est également indiquée sur la publication d'examen.

Le candidat reçoit avec la documentation pour l'examen une liste de tous les documents/pièces requis pour l'inscription.

2.2 Taxe à charge des candidats

2.2.1 Coûts et frais

La taxe à payer pour l'examen professionnel supérieur figure dans la documentation pour l'inscription.

2.2.2 Désistement, absence, interruption de l'examen

La réglementation suivante est applicable au remboursement éventuel.

Les frais suivants sont facturés au candidat se retirant des examens:

- a) retrait écrit après réception de l'inscription
jusqu'à la décision d'admission ou
12 semaines avant le début de l'examen
- b) retrait écrit après décision d'admission
moyennant indication de raisons valables

pas de frais

	avec pièces justificatives à l'appui selon art. 4.22 de l'ordonnance d'examen	pas de frais
c)	retrait écrit après décision d'admission et avant réception du programme d'examen sans indication de raisons valables selon art. 4.22 de l'ordonnance d'examen	20% de la taxe d'examen
d)	retrait écrit après envoi du programme d'examen jusqu'à 10 jours avant le début de l'examen sans indication de raisons valables selon ordonnance d'examen, ch. 4.22	60% de la taxe d'examen
e)	retrait dans les 10 jours ou moins avant le début de l'examen, ch. 4.22	100% de la taxe d'examen
f)	en cas d'absence à l'examen sans annonce écrite	100% de la taxe d'examen
g)	en cas d'absence à l'examen suite à des raisons valables attestées	20% de la taxe d'examen
h)	en cas d'abandon pendant l'examen	100% de la taxe d'examen

2.2.3 Personnes se représentant à l'examen

Les personnes se représentant aux examens ont droit à une réduction de la taxe si elles ne répètent qu'une partie de l'examen selon art. 6.52 de l'ordonnance d'examen.

3 Conditions d'admission

3.1 Admission

C'est la commission d'examen qui décide, sur demande de la commission d'arrondissement (CA), de l'admission/du refus du candidat.

3.2 Expérience professionnelle

L'expérience professionnelle exigée dans une entreprise de construction, selon ch. 3.31 de l'ordonnance d'examen, est prise en considération jusqu'au terme du mois précédant l'examen final. Toutes interruptions telles que vacances réglementaires, service militaire¹, protection civile ou formations continues dans la profession comptent comme expérience professionnelle. En revanche, toutes les autres interruptions, telles que vacances non payées ou activité professionnelle en dehors de la branche de la construction ne sont pas prises en compte dans la durée exigée.

3.3 Attestations de travail

Les travailleurs dépendants envoient une copie de leurs attestations de travail/certificats de travail avec leur dossier d'inscription. Les informations suivantes doivent y figurer: date d'entrée, position dans l'entreprise, éventuelles dates de promotion et éventuelle date de départ.

¹ Pour les militaires en service long, il n'est pas possible de tenir compte de la durée correspondante en tant qu'expérience professionnelle.

Les personnes établies à leur compte remettent un extrait du registre du commerce ou une confirmation de la chancellerie communale attestant leur activité en tant qu'indépendant.

3.4 Certificats de modules

La formation des futurs entrepreneurs-construction diplômés se base sur l'échelon de l'école supérieure (technicien dipl. ES conduite des travaux). La formation d'entrepreneur-construction diplômé comprend 14 modules; ceux-ci sont décrits en annexe à ce guide (annexe A3).

A l'achèvement de chaque module, les compétences requises sont testée sous la forme d'un contrôle d'acquis de module. On en distingue trois types:

Le **type A** contrôle l'importance du savoir dans les travaux d'application dans un ou plusieurs thèmes d'un module.

Dans le **type B**, le test porte sur les travaux d'application (comme dans le type A) et sur les travaux d'interprétation. Dans le type A, la complexité se limite aux niveaux N 1 - 3, tandis que le type B met l'accent sur les niveaux 4 - 6.

Le **type C** diffère du type B uniquement par un temps d'examen plus long.

Les attestations de certificats de modules à justifier sont indiquées à l'art. 3.32 de l'ordonnance d'examen.

Les prestations d'équivalence reconnues par la commission d'examen sont indiquées à l'annexe A1.

Pour les prestations d'équivalence ne figurant pas dans l'annexe A1, le candidat devra adresser préalablement à la commission d'examen une demande écrite et motivée comprenant les indications suivantes:

- désignation des modules dont il doit être dispensé
- mode d'acquisition des compétences (école, filière, etc.)
- prestataire attestation de cours/de l'école
- plan d'enseignement détaillé/tableau des branches
- date, durée de l'acquisition des compétences
- éventuellement références/travaux d'interprétation

Le requérant participe à raison d'un forfait de fr. 200.- par module aux coûts en vue de la reconnaissance de formations antérieures.

3.5 Taxe d'examen

La facture avec taxe d'examen est envoyée au candidat avec la décision d'admission et doit être payée dans les 30 jours. En cas de retrait, les dispositions figurant au chapitre 2.2 du présent guide sont applicables.

4 Examen

4.1 Administration

4.1.1 Renseignements

Les secrétariats des commissions d'arrondissement fournissent tout renseignement relatif à l'inscription. Veuillez vous référer au point 1.4 du présent guide.

4.1.2 Inscription

Les points 2 et 3 du présent guide décrivent la procédure d'inscription.

4.2 Organisation et déroulement de l'examen final

Le ch. 5.1 de l'ordonnance d'examen définit les parties d'examen, le mode d'examen et la durée.

L'orientation et le degré d'exigences des examens (niveau de compétences) se basent sur les PE de la banque de données des professions de cadres dans le secteur principal de la construction.

L'examen final portant sur l'application pluridisciplinaire des compétences opérationnelles est conçu comme suit:

4.2.1 Partie 1 de l'examen: travail de projet

Les candidats attestent qu'ils sont au bénéfice des compétences opérationnelles indiquées dans le profil d'exigences. Ils sont appelés à résoudre des problèmes réels inhérents à l'économie d'entreprise/gestion d'entreprise et à la technique de construction. Ils prennent en considération à cet effet les règles reconnues de la technique de construction, de la sécurité au travail et de la protection de la santé, de la protection de l'environnement ainsi que les aspects d'économie politique et d'entreprise selon les critères figurant dans le plan d'études cadres. L'examen se base sur les objectifs détaillés, l'accent étant mis principalement sur les niveaux de complexité N 4 à N 6.

Epreuve écrite

En règle générale, le travail écrit comprend 2 à 4 épreuves issues des disciplines économie d'entreprise/gestion d'entreprise et technique de construction.

Epreuve orale

Le candidat est interrogé sur plusieurs éléments-clés relevant de l'économie d'entreprise / gestion d'entreprise et de la technique de construction.

4.2.2 Partie 2 de l'examen: études de cas

Les candidats attestent, avec l'examen, qu'ils sont aussi au bénéfice des compétences opérationnelles (compétences sociales, personnelles, méthodologiques et professionnelles). Ils sont appelés à résoudre des épreuves réelles et exigeantes au niveau entrepreneurial. Ils prouvent, sous la pression du temps, leur capacité en réflexion pluridisciplinaire.

Une grande importance est accordée à la prise en considération des règles reconnues de la technique de construction, de la sécurité au travail et de la protection de la santé, de la protection de l'environnement ainsi que des aspects de politique et d'économie d'entreprise.

Lors de la conception des épreuves et de la préparation des questions, les options de prédilection bâtiment, génie civil et construction de voies de communication seront abordées de manière ciblée. Les candidats seront interrogés sur la base des objectifs détaillés avec accent mis sur les niveaux de complexité N 4 à N 6.

Epreuve écrite

Résoudre des problèmes concrets relevant de la technique de construction et de l'économie d'entreprise.

Epreuve orale

Le candidat répond à des questions complémentaires sur les études de cas.

4.3 Moyens auxiliaires

Les moyens auxiliaires sont indiqués dans le programme d'examen et dans les épreuves.

4.4 Attribution des notes

L'attribution des notes est effectuée selon le tableau ci-dessous.

Calcul des notes selon un schéma de points

Principe: si la prestation dans une épreuve d'examen, une position ou le cas échéant dans une sous-position est évaluée d'après un schéma de points, la conversion des points en une note se fera selon la formule mathématique suivante:

$$\text{Note} = \left(\frac{\text{nombre de points atteints} \times 5}{\text{points max. réalisables}} \right) + 1$$

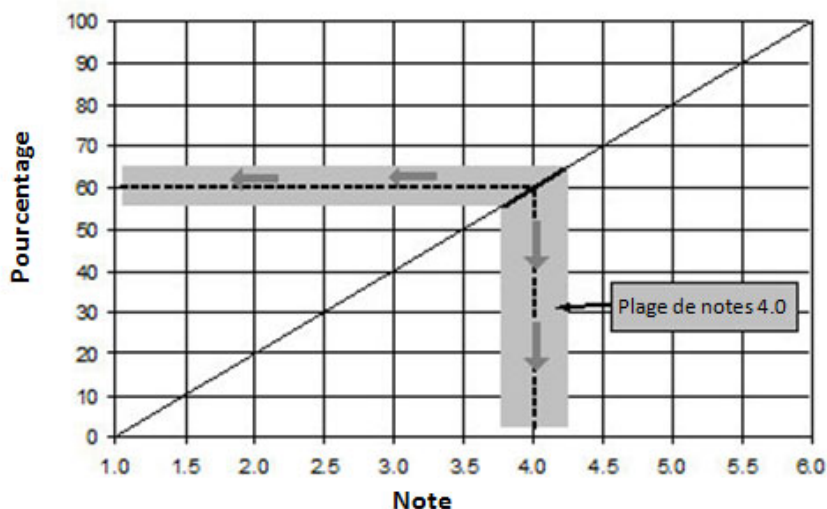
Exemple: points réalisés = 73
 points max. réalisables = 100

$$\text{Note} = \left(\frac{73 \times 5 = 365}{100} \right) + 1 = 4.65$$

Notation arrondie = 4.5

Notation

L'application de cette formule signifie que 60% des points maximum possibles correspondent à la moyenne mathématique de la notation 4.0 (voir le graphique ci-après).



Dans l'**application pratique**, la note calculée doit correspondre à une unité entière ou demie, ce qui exige l'utilisation de **plages de notes** avec les règles d'arrondi correspondantes.

Des demi-notes ou des notes entières sont attribuées pour les notes de position. La note globale de l'examen final correspond à la moyenne des notes de chaque partie d'examen. Elle est arrondie à la première décimale. La règle des arrondis est la suivante; si le chiffre placé après la 2^e position après la virgule est de 5 ou plus, on arrondit la note à la prochaine décimale supérieure; si le chiffre est de 4 ou inférieur, on arrondit la note à la prochaine décimale inférieure.

4.5 Voies de droit: consultation des épreuves et recours

Le candidat peut recourir aux voies de droit en cas de non-admission ou d'échec à l'examen (refus de l'octroi du diplôme). L'art. 61 de la LFPr (loi sur la formation professionnelle), en relation avec la loi sur la procédure administrative, est déterminant. L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT édite des notices explicatives. Les commissions d'examen organisent une séance de consultation des épreuves dans les délais impartis.

La notice *Droit de consultation des épreuves* peut être téléchargée de la page d'accueil de l'OFFT:

<http://www.bbt.admin.ch>

La notice concernant les *recours* peut être téléchargée de la page d'accueil de l'OFFT:

<http://www.bbt.admin.ch>

Les recours sont à déposer à l'OFFT sous forme écrite dans les 30 jours après notification des résultats avec conclusions et motifs du recourant.

5 Dispositions finales

Le présent guide remplace le guide pour l'examen professionnel d'entrepreneur-construction du 5 mai 2008.

L'ordonnance pour l'examen professionnel d'entrepreneur-construction diplômé a été approuvée selon décision de l'OFFT du 6 juillet 2011. Le présent guide entre en vigueur à la même date que celle de l'ordonnance.

6 Authentification

Zurich, le 1 décembre 2011

Commission d'examen

Erwin Meyer
Président

A Annexes

A1 Tableau en vue de la reconnaissance de formations antérieures

No de module		Ingénieur en génie civil / architecte HES/EPF B. Sc., Bachelor of Science	Ingénieur en génie civil / architecte HES / EPF avec postgrade en gestion d'entreprise Executive MBA	Manager en processus de construction (ingénieur - architecte) Ingénieur en génie civil HES avec spécialisation en management des processus de construction	Economiste d'entreprise dans les arts et métiers diplômé	Ecole d'entreprise de la SSE
4.01	Développement de la personnalité	-	-	-	-	-
4.02	Droit	-	+	+	-	-
4.03	Gestion d'entreprise	-	+	-	+	+
4.04	Acquisition de mandats	-	-	-	-	-
4.05	Management du projet	-	-	-	-	-
4.06	Production Bâtiment	-	-	-	-	-
4.07	Production Génie civil	-	-	-	-	-
4.08	Production Construction de voies de communication	-	-	-	-	-
4.09	Assainissement de constructions	-	-	-	-	-
4.10	Infrastructure	-	+	-	-	-
4.11	Administration des chantiers	-	-	-	-	-
4.12	Gestion du personnel	-	-	-	+	+
4.13	Comptabilité	-	+	-	-	+
4.14	Synthèse des modules	-	-	-	-	-

Légende

-	Attestation de compétences	Contrôle du compétences requises
-	Non rempli	
+	Rempli	Dispense de contrôle des compétences

Une prise en compte d'autres prestations peut être obtenue sur dossier moyennant dépôt d'une requête en bonne et due forme.

A2 Certificats de modules

N°	Modules	Attestation des compétences sous forme de contrôles d'acquis de modules		
		Type	Durée (min)	Remarques
4.01	Développement de la personnalité	A	90 - 120	Travaux d'application
4.02	Droit	A	90 - 120	Travaux d'application
4.03	Gestion d'entreprise	B	120 - 180	Travaux d'application Travaux d'interprétation
4.04	Acquisition de mandats	B	120 - 180	Travaux d'application Travaux d'interprétation
4.05	Management du projet	B	120 - 180	Travaux d'application Travaux d'interprétation
4.06	Production bâtiment	A	90 - 120	Travaux d'application (TA)
		B	120 - 180	TA + travaux d'interprétation
		C	180 - 240	TA + travaux d'interprétation
4.07	Production génie civil	A	90 - 120	Travaux d'application (TA)
		B	120 - 180	TA + travaux d'interprétation
		C	180 - 240	TA + travaux d'interprétation
4.08	Production construction voies de communication	A	90 - 120	Travaux d'application (TA)
		B	120 - 180	TA + travaux d'interprétation
		C	180 - 240	TA + travaux d'interprétation
4.09	Assainissement de constructions	A	90 - 120	Travaux d'application
4.10	Infrastructure	A	90 - 120	Travaux d'application
4.11	Administration des chantiers	A	90 - 120	Travaux d'application
4.12	Gestion du personnel	B	120 - 180	Travaux d'application Travaux d'interprétation
4.13	Comptabilité	A	90 - 120	Travaux d'application
4.14	Synthèse des modules	C	180 - 240	Travaux d'application Travaux d'interprétation

A3 Description des modules

Module 4.01: Développement de la personnalité

Conditions requises

Connaissances de base acquises à l'école professionnelle supérieure de conducteur de travaux

Compétences

Les compétences à acquérir sont décrites dans les procédés et activités respectifs figurant dans la banque de données de la SSE.

Activités		Objectifs généraux	
0.13	Apprentissage	01	Tenue (comportement)
0.22	Homme, assistance, conduite, conflits	01	Engagement

Attestation de compétence

Type d'examen: A travaux d'application;
durée de l'examen: 90 - 120 min.

Niveau

Formation d'entrepreneur-construction diplômé

Objectifs détaillés

Les objectifs détaillés sont décrits dans le plan d'études cadres de la banque de données de la SSE

Reconnaissance

L'attestation du certificat de module réussi sert de base à l'admission à l'EPS d'entrepreneur-construction diplômé.

Durée

5 ans dès la date d'enregistrement

Module 4.02: Droit

Conditions requises

Connaissances de base acquises à l'école professionnelle supérieure de conducteur de travaux

Compétences

Les compétences à acquérir sont décrites dans les procédés et activités respectifs figurant dans la banque de données de la SSE.

Activités		Objectifs généraux	
0.15	Droit, lois, prescriptions, normes	01	Concepts de base et principes
		02	Droit contractuel
		03	Droit de responsabilité civile
		04	Droits réels
		05	Droit commercial
		06	Droit des poursuites pour dettes et faillite
		07	Droit de la planification, de la construction et de l'environnement
		08	Normes

Attestation de compétence

Type d'examen: A travaux d'application;
durée de l'examen: 90 - 120 min.

Niveau

Formation d'entrepreneur-construction diplômé

Objectifs détaillés

Les objectifs détaillés sont décrits dans le plan d'études cadres de la banque de données de la SSE

Reconnaissance

L'attestation du certificat de module réussi sert de base à l'admission à l'EPS d'entrepreneur-construction diplômé.

Durée

5 ans dès la date d'enregistrement

Module 4.03: Gestion d'entreprise

Conditions requises

Connaissances de base acquises à l'école professionnelle supérieure de conducteur de travaux

Compétences

Les compétences à acquérir sont décrites dans les procédés et activités respectifs figurant dans la banque de données de la SSE.

Activités		Objectifs généraux	
2.01	Objectifs d'entreprise et planification stratégiques	01	Evaluation de l'entreprise et de l'environnement
		02	Objectifs à long terme
		03	Liaisons / Interconnexions
2.02	Forme de société	01	Importance
2.03	Relations des entreprises	01	Recherche de décision
2.04.3	Finances	01	Planification financière
2.04.5	Information	01	Planification de l'information
2.05.1	Stratégie de marketing	01	Marketing dans l'entreprise
3.01	Objectifs opérationnels	05	Objectifs commerciaux de l'entreprise
		06	Objectifs techniques de l'entreprise
3.02.1	Organisation des structures	01	Organisation
3.02.2	Organisation des processus	01	Exigences et moyens
3.03.2	Finances	01	Instruments de planification
3.03.5	Information	01	Concept
3.04	Contrôle	01	Economie d'entreprise
4.30	Finances	01	Liquidités
4.50	Information	01	Activités d'information

Attestation de compétence

Type d'examen: B travaux d'application et d'interprétation;
durée de l'examen: 120 - 180 min.

Niveau

Formation d'entrepreneur-construction diplômé

Objectifs détaillés

Les objectifs détaillés sont décrits dans le plan d'études cadres de la banque de données de la SSE

Reconnaissance

L'attestation du certificat de module réussi sert de base à l'admission à l'EPS d'entrepreneur-construction diplômé.

Durée

5 ans dès la date d'enregistrement

Module 4.04: Acquisition de contrats

Conditions requises

Connaissances de base acquises à l'école professionnelle supérieure de conducteur de travaux

Compétences

Les compétences à acquérir sont décrites dans les procédés et activités respectifs figurant dans la banque de données de la SSE.

Activités		Objectifs généraux	
1.02.3	Principes de prestation sur le marché	01	Possibilités et importance
		02	Détermination du marché, de l'offre au marché
		03	Formes de collaboration
4.10	Plan du degré d'utilisation des capacités	01	Etat des commandes
		02	Sollicitation
4.61	Prospection du marché	01	Potentiel du marché
		02	Consortium
		03	Entreprise totale
4.62	Suivi des clients	01	Besoins des clients
4.63	Analyse de l'objet	01	Engagement
4.64	Elaboration des offres	01	Précalculation
4.65	Négociations relatives au contrat	01	Réussite dans la négociation
4.66	Examen et conclusion du contrat	01	Vérification du contrat
4.71	Attribution du contrat	01	Informations sur la commande
		02	Calcul de la commande / Rendements

Attestation de compétence

Type d'examen: B travaux d'application et d'interprétation;
durée de l'examen: 120 - 180 min.

Niveau

Formation d'entrepreneur-construction diplômé

Objectifs détaillés

Les objectifs détaillés sont décrits dans le plan d'études cadres de la banque de données de la SSE

Reconnaissance

L'attestation du certificat de module réussi sert de base à l'admission à l'EPS d'entrepreneur-construction diplômé.

Durée

5 ans dès la date d'enregistrement

Module 4.05: Management du projet

Conditions requises

Connaissances de base acquises à l'école professionnelle supérieure de conducteur de travaux

Compétences

Les compétences à acquérir sont décrites dans les procédés et activités respectifs figurant dans la banque de données de la SSE.

Activités		Objectifs généraux	
0.15	Droit, lois, prescriptions, normes	08	Normes
1.02.3	Principes de prestation sur le marché	02	Détermination du marché, de l'offre au marché
3.01	Objectifs opérationnels	05	Objectifs commerciaux d'entreprise
		06	Objectifs techniques d'entreprise
4.30	Finances	03	COEX
4.72	Préparation du travail	01	Attitude
4.75	Contrôle et surveillance des contrats	01	Obligation
4.81	Planification	01	Définition de projet / objectifs
4.82	Déroulement	01	Mise en application
4.83	Gestion	01	Surveillance
4.84	Conclusion de projets	01	Présentation / Demande

Attestation de compétence

Type d'examen: B travaux d'application et d'interprétation;
durée de l'examen: 120 - 180 min.

Niveau

Formation d'entrepreneur-construction diplômé

Objectifs détaillés

Les objectifs détaillés sont décrits dans le plan d'études cadres de la banque de données de la SSE

Reconnaissance

L'attestation du certificat de module réussi sert de base à l'admission à l'EPS d'entrepreneur-construction diplômé.

Durée

5 ans dès la date d'enregistrement

Module 4.06: Production Bâtiment

Conditions requises

Connaissances de base acquises à l'école professionnelle supérieure de conducteur de travaux

Compétences

Les compétences à acquérir sont décrites dans les procédés et activités respectifs figurant dans la banque de données de la SSE.

Activités		Objectifs généraux	
0.43	Sécurité au travail, protection de la santé et de l'environnement	01	Tenue
0.47	Statique	01	Interrelations, effets
		02	Identifier ses propres limites
3.03.4	Infrastructure	01	Optimisation
4.72	Préparation du travail	01	Attitude
4.74.43	Ouvrages en béton	02	Systèmes de coffrage
		03	Ferraillages: chiffres de rapports
		04	Béton: vérifications
4.74.44	Travaux de maçonnerie	01	Alternatives
		02	Exécution
		03	Ferraillage en maçonnerie
		04	Constructions en maçonnerie
4.74.45	Construction préfabriquée en béton et en pierre artificielle	01	Appréciation
4.74.48*	Isolations thermiques crépies	(00)	Risques et alternatives
4.74.49*	Enduits de façades	(00)	Risques et alternatives
4.74.51	Sols et revêtements en ciment	01	Sous-traitance
		02	Risques
4.74.52*	Revêtements de sols sans joints	01	Alternatives

* = en complément au PE

Attestation de compétence

Type d'examen: A travaux d'application;
durée de l'examen: 90 - 120 min.

Type d'examen: B travaux d'application et d'interprétation;
durée de l'examen: 120 - 180 min.

Type d'examen: C travaux d'application et d'interprétation;
durée de l'examen: 180- 240 min.

Niveau

Formation d'entrepreneur-construction diplômé

Objectifs détaillés

Les objectifs détaillés sont décrits dans le plan d'études cadres de la banque de données de la SSE

Reconnaissance

L'attestation du certificat de module réussi sert de base à l'admission à l'EPS d'entrepreneur-construction diplômé.

Durée

5 ans dès la date d'enregistrement

Module 4.07: Production Génie civil

Conditions requises

Connaissances de base acquises à l'école professionnelle supérieure de conducteur de travaux

Compétences

Les compétences à acquérir sont décrites dans les procédés et activités respectifs figurant dans la banque de données de la SSE.

Activités		Objectifs généraux	
0.43	Sécurité au travail, protection de la santé et de l'environnement	02	Bases légales
0.47	Statique	01	Interrelations, effets
		02	Identifier ses propres limites
4.72	Préparation du travail	01	Attitude
4.74.3	Sondages du terrain	01	Support
4.74.4	Déboisement et défrichage	01	Appréciation
4.74.5	Démolition et démontage	01	Appréciation
4.74.6	Sécuriser, étayer, renforcer et déplacer	01	Appréciation
4.74.14	Travaux de construction des conduites	01	PRETRA
		02	Fouilles et étayages
		03	Conduites
		04	Remblayage
		05	Surveillance
4.74.17	Epuisement des eaux	01	Choix du système
		02	Installation et exploitation
		03	Eau de détournement
4.74.18	Blindages et étayages	01	Systèmes
		02	Etayage des fouilles
		03	Etayages
		04	Béton projeté
4.74.19	Ancrages	01	Choix du système
		02	Exécution
4.74.20	Pieux	01	Choix du système
		02	Exécution
4.74.21	Etanchéités souterraines d'ouvrage et pour les ponts	01	Appréciation
4.74.27	Terrassements	01	Connaissance des matériaux
		02	PRETRA
		03	Ressources
		04	Piquetage
		05	Travaux de culture
		06	Travaux de terrassement
		08	Vérification de la construction de soutènement
		09	Transport et stockage
		10	Sécurité de l'adossement
		11	Vérification de la sécurité de l'adossement

Activités		Objectifs généraux	
4.74.37	Canalisations et drainages	01	Evaluation des matériaux
		02	PRETRA
		03	Fouilles et travaux d'étayage
		04	Ressources: approvisionnement en matériaux
		05	Conduites
		06	Travaux de remblayage
		07	Chambres
		08	Ressources: chambres
4.74.43	Ouvrages en béton	02	Systèmes de coffrage
		03	Ferraillages: chiffres de rapports
		04	Béton: vérifications
4.74.45*	Construction préfabriquée en béton et en pierre artificielle	01	Appréciation
4.74.47*	Étanchéités et isolations spéciales	01	Systèmes

* = en complément au PE

Attestation de compétence

Type d'examen: A travaux d'application;
durée de l'examen: 90 - 120 min.

Type d'examen: B travaux d'application et d'interprétation.
durée de l'examen: 120 - 180 min.

Type d'examen: C travaux d'application et d'interprétation.
durée de l'examen: 180 - 240 min.

Niveau

Formation d'entrepreneur-construction diplômé

Objectifs détaillés

Les objectifs détaillés sont décrits dans le plan d'études cadres de la banque de données de la SSE

Reconnaissance

L'attestation du certificat de module réussi sert de base à l'admission à l'EPS d'entrepreneur-construction diplômé.

Durée

5 ans dès la date d'enregistrement

Module 4.08: Production Construction de voies de communication

Conditions requises

Connaissances de base acquises à l'école professionnelle supérieure de conducteur de travaux

Compétences

Les compétences à acquérir sont décrites dans les procédés et activités respectifs figurant dans la banque de données de la SSE.

Activités		Objectifs généraux	
0.43	Sécurité au travail, protection de la santé et de l'environnement	03	Organisation de la sécurité au travail
4.72	Préparation du travail	01	Appréciation
4.74.22	Améliorations du sous-sol	01	Choix du système
		02	Exécution
4.74.27	Terrassements	07	Travaux de construction de digues et de remblais
4.74.32	Couches de fondation et extraction de matériaux	01	Connaissance des matériaux
		02	PRETRA
		03	Mise en place des matériaux
		04	Piquetage
		05	Travaux de nivellement
4.74.34	Travaux de revêtement	01	Revêtements hydrocarbonés: connaissances des matériaux et évaluation
		02	Revêtements hydrocarbonés: PRETRA
		03	Revêtements hydrocarbonés: pose
		04	Asphalte coulé: connaissances des matériaux et évaluation
		05	Asphalte coulé: PRETRA
		06	Asphalte coulé: pose
		07	Revêtement en béton: connaissances des matériaux et évaluation
		08	Revêtement en béton: PRETRA
		09	Revêtement en béton: pose
4.74.36*	Voies ferrées	01	Support

* = en complément au PE

Attestation de compétence

Type d'examen: A travaux d'application;
durée de l'examen: 90 - 120 min.

Type d'examen: B travaux d'application et d'interprétation;
durée de l'examen: 120 - 180 min.

Type d'examen: C travaux d'application et d'interprétation;
durée de l'examen: 180- 240 min.

Niveau

Formation d'entrepreneur-construction diplômé

Objectifs détaillés

Les objectifs détaillés sont décrits dans le plan d'études cadres de la banque de données de la SSE

Reconnaissance

L'attestation du certificat de module réussi sert de base à l'admission à l'EPS d'entrepreneur-construction diplômé.

Durée

5 ans dès la date d'enregistrement

Module 4.09: Assainissement de constructions

Conditions requises

Connaissances de base acquises à l'école professionnelle supérieure de conducteurs de travaux

Compétences

Les compétences à acquérir sont décrites dans les procédés et activités respectifs figurant dans la banque de données de la SSE.

Activités		Objectifs généraux	
0.43	Sécurité au travail, protection de la santé et de l'environnement	04	Concept de sécurité au travail / solution de branche
		05	Protection de l'environnement
0.46	Statique	01	Problèmes de physique des bâtiments
		02	Interrelations de physique de la construction
4.72	Préparation du travail	01	Attitude
4.74.8	Remise en état et protection des éléments en béton	01	Appréciation
4.74.9	Forages et sciages du béton et de la maçonnerie	01	Appréciation
4.74.11	Réparation des revêtements bitumineux	01	Appréciation
4.74.34	Travaux de revêtement	10	Revêtements hydrocarbonés: réparations
4.74.43	Travaux en béton et béton armé	06	Dommages aux constructions en béton
4.74.44	Travaux de maçonnerie	05	Dommages aux constructions en maçonnerie
4.74.47	Étanchéités et isolations spéciales	02	Dommages aux étanchéités et isolations
4.74.48	Isolations thermiques crépies	01	Dommages aux isolations thermiques externes
4.74.49	Enduits de façades	01	Dommages aux crépis externes
4.74.51	Sols et revêtements en ciment	03	Dommages aux sols et aux revêtements en ciment
4.74.55	Dommages au bâtiment, assainissement	01	Dommages au bâtiment
		02	Rénovation
4.74.56	Transformation	01	Support

Attestation de compétence

Type d'examen: A travaux d'application;
durée de l'examen: 90 - 120 min.

Niveau

Formation d'entrepreneur-construction diplômé

Objectifs détaillés

Les objectifs détaillés sont décrits dans le plan d'études cadres de la banque de données de la SSE

Reconnaissance

L'attestation du certificat de module réussi sert de base à l'admission à l'EPS d'entrepreneur-construction diplômé.

Durée

5 ans dès la date d'enregistrement

Module 4.10: Infrastructure

Conditions requises

Connaissances de base acquises à l'école professionnelle supérieure de conducteurs de travaux.

Compétences

Les compétences à acquérir sont décrites dans les procédés et activités respectifs figurant dans la banque de données de la SSE.

En Suisse romande, en complément aux activités 3.03.4 et 4.40, un accent particulier est porté à l'activité 4.74.1 du conducteur de travaux.

Activités		Objectifs généraux	
2.04.4	Infrastructure	01	Planification des infrastructures
3.03.4	Infrastructure	01	Optimisation
4.40	Infrastructure	01	Disposition
		02	Exploitation
		03	Entretien
4.73	Acquisition	01	Ressources

Attestation de compétence

Type d'examen: A travaux d'application;
durée de l'examen: 90 - 120 min.

Niveau

Formation d'entrepreneur-construction diplômé

Objectifs détaillés

Les objectifs détaillés sont décrits dans le plan d'études cadres de la banque de données de la SSE

Reconnaissance

L'attestation du certificat de module réussi sert de base à l'admission à l'EPS d'entrepreneur-construction diplômé.

Durée

5 ans dès la date d'enregistrement

Module 4.11: Administration des chantiers

Conditions requises

Connaissances de base acquises à l'école professionnelle supérieure de conducteurs de travaux.

Compétences

Les compétences à acquérir sont décrites dans les procédés et activités respectifs figurant dans la banque de données de la SSE.

Activités		Objectifs généraux	
0.15	Droit, lois, prescriptions, normes	08	Normes
0.16	Assurances	01	Type d'assurance / Couverture
		02	Gestion des risques
		03	Assurances responsabilité civile
		04	Assurances du bâtiment
		06	Assurances choses
		07	Garanties / Cautions
		08	Traitement des dégâts
		09	Consortium
3.04	Contrôle	01	Economie d'entreprise
		02	Technique
4.75	Contrôle et surveillance des contrats	01	Obligation
4.76	Conclusion du contrat, post-calculation	01	Livraison
		02	Post-calculation
		03	Echange d'expériences
		04	Enregistrement
		05	Garantie

Attestation de compétence

Type d'examen: A travaux d'application ;
durée de l'examen: 90 - 120 min.

Niveau

Formation d'entrepreneur-construction diplômé

Objectifs détaillés

Les objectifs détaillés sont décrits dans le plan d'études cadres de la banque de données de la SSE

Reconnaissance

L'attestation du certificat de module réussi sert de base à l'admission à l'EPS d'entrepreneur-construction diplômé.

Durée

5 ans dès la date d'enregistrement

Module 4.12: Gestion du personnel

Conditions requises

Connaissances de base acquises à l'école professionnelle supérieure de conducteurs de travaux

Compétences

Les compétences à acquérir sont décrites dans les procédés et activités respectifs figurant dans la banque de données de la SSE.

Activités		Objectifs généraux	
0.16	Assurances	05	Assurances sociales, accidents et maladie
1.02.1	Concept de gestion	01	Principes de gestion
		02	Culture d'entreprise
		03	Style de gestion
1.02.2	Concept des ressources	01	Management des ressources
1.02.3	Principes de prestations sur le marché	01	Possibilités et importance
		02	Détermination du marché, de l'offre au marché
		03	Formes de collaboration
2.04.2	Personnel	01	Planification du personnel
3.01	Objectifs opérationnels	01	Organisation
		02	Gestion de la qualité
		03	Gestion de l'environnement
		04	Sécurité au travail
		07	Objectifs sociaux
3.03.2	Personnel	01	Optimisation
		02	Mutations du personnel
		03	Administration du personnel
		04	Procédure d'engagement et de licenciement
		05	Suivi du personnel
		06	Promotion du personnel
4.20	Personnel	01	Etude des besoins
		02	Mise à disposition du personnel
		03	Coordination

Attestation de compétence

Type d'examen: B travaux d'application et d'interprétation;
durée de l'examen: 120 - 180 min.

Niveau

Formation d'entrepreneur-construction diplômé

Objectifs détaillés

Les objectifs détaillés sont décrits dans le plan d'études cadres de la banque de données de la SSE

Reconnaissance

L'attestation du certificat de module réussi sert de base à l'admission à l'EPS d'entrepreneur-construction diplômé.

Durée

5 ans dès la date d'enregistrement

Module 4.13: Comptabilité

Conditions requises

Connaissances de base acquises à l'école professionnelle supérieure de conducteurs de travaux

Compétences

Les compétences à acquérir sont décrites dans les procédés et activités respectifs figurant dans la banque de données de la SSE.

Activités		Objectifs généraux	
3.03.3	Finances	01	Gestion financière
		02	Instruments de planification
		03	Impôts: principes / concepts de base / procédures
		04	Impôts directs
		05	Taxe sur la valeur ajoutée
4.30	Finances	01	Liquidités
		02	COFI
		03	COEX
4.73	Acquisition	01	Ressources

Attestation de compétence

Type d'examen: A travaux d'application;
durée de l'examen: 90 - 120 min.

Niveau

Formation d'entrepreneur-construction diplômé

Objectifs détaillés

Les objectifs détaillés sont décrits dans le plan d'études cadres de la banque de données de la SSE

Reconnaissance

L'attestation du certificat de module réussi sert de base à l'admission à l'EPS d'entrepreneur-construction diplômé.

Durée

5 ans dès la date d'enregistrement

Module 4.14: Synthèse des modules

Conditions requises

Connaissances de base acquises à l'école professionnelle supérieure de conducteurs de travaux

Compétences

Les compétences à acquérir sont décrites dans les procédés et activités respectifs figurant dans la banque de données de la SSE.

Activités		Objectifs généraux	
0.13	Apprentissage	01	Tenue
0.22	Homme, assistance, conduite, conflits	01	Engagement
4.10	Plan du degré d'utilisation des capacités	01	Etat des commandes
		02	Sollicitation
4.61	Prospection du marché	01	Potentiel du marché
		02	Consortium
		03	Entreprise totale
4.62	Suivi des clients	01	Besoins des clients
4.63	Analyse de l'objet	01	Engagement
4.64	Elaboration des offres	01	Précalculation
4.65	Négociations relatives au contrat	01	Vérification du contrat
4.81	Planification	01	Définition de projets / objectifs
4.82	Déroulement	01	Mise en œuvre
4.72	Préparation du travail	01	Attitude
4.40	Infrastructure	01	Disposition
		02	Exploitation
		03	Entretien
4.73	Acquisition	01	Ressources
4.20	Personnel	01	Etudes des besoins
		02	Mise à disposition du personnel
		03	Coordination

Attestation de compétence

Type d'examen: C travaux d'application et d'interprétation;

durée de l'examen: 180 - 240 min.

Niveau

Formation d'entrepreneur-construction diplômé

Objectifs détaillés

Les objectifs détaillés sont décrits dans le plan d'études cadres de la banque de données de la SSE

Reconnaissance

L'attestation du certificat de module réussi sert de base à l'admission à l'EPS d'entrepreneur-construction diplômé.

Durée

5 ans dès la date d'enregistrement